

Recensement pour changement de badge parking

Rappel : Depuis fin septembre 2016, des problèmes récurrents sont apparus sur le fonctionnement de la porte de parking extérieur avec les anciennes télécommandes. Le récepteur installé sur le portail coulissant vert ne fonctionne plus et ne sera pas remplacé.

En effet, ce vieux récepteur et les télécommandes bleues utilisent la bande de fréquences des 30,875 à 30,900 MHz. Or ces fréquences sont interdites en France depuis le 1^{er} janvier 2008 dans le but d'harmoniser les fréquences au niveau européen.



Un autre récepteur est installé sur ce portail depuis début 2015. Il utilise la fréquence 868 MHz qui, elle, est autorisée. De nouvelles télécommandes (grises) aux normes ont été distribuées par Nexity en 2015 dans le cadre d'un achat groupé.

Afin que tous les résidents puissent entrer et sortir à leur guise, la porte de parking est ouverte pour le moment.

Cependant, la situation ne doit pas durer ! Aussi la décision de désactiver les anciens récepteurs a été prise : les anciennes télécommandes bleues utilisant la fréquence 30,875 MHz ne fonctionneront plus très prochainement.

Aussi, le conseil syndical va lancer un nouvel achat groupé pour faire baisser le coût d'achat des télécommandes.

Pour ceux ou celles qui sont intéressées pour changer leur ancienne télécommande (modèle bleu) de parking, veuillez remplir le coupon réponse et le déposer dans les boîtes aux lettres ci-dessous. Vous pouvez aussi envoyer vos commandes par e-mail uniquement à cette adresse : **contact@mail-des-thuyas.fr**

Les bulletins papier sont à déposer dans la boîte aux lettres d'un membre du conseil syndical :

BAT 1 : BLUM (105), BOUSSARD (107)

BAT 2 : GAILLY (120)

BAT 3 : merci de déposer dans un autre bâtiment

BAT 4 : PAMART (153)

BAT 5 : DORÉMUS-PAGE (013)

BAT 6 : CARLIER (195), GASSAIS (189), ROISSÉ (199)

BAT 7 : CLÉMENT (204), DUFOUR (216)

Date limite : **15 novembre 2016**

La fourchette du prix par badge sera de **19 € à 22 €** (dépend du nombre d'émetteurs commandés).

Le paiement se fera exclusivement par chèque et à la charge des propriétaires.

La distribution de ces badges se fera par les membres du conseil syndical.
Les chèques seront à libeller à l'ordre de : SDC Mail des Thuyas

!! Si vous êtes locataire, vous devez obtenir de votre bailleur ou syndic gestionnaire une procuration (document papier ou e-mail). Celle-ci doit mentionner que votre propriétaire bailleur vous autorise à commander une ou plusieurs télécommandes.

Lors de la remise en main propre des télécommandes, cette procuration ainsi que votre pièce d'identité et un chèque de règlement vous seront demandés.

IMPORTANT !

Achat de nouvelles télécommandes pour le parking

Les anciennes télécommandes bleu et jaune ne vont plus fonctionner. Vous devez les remplacer par de nouvelles télécommandes grises qui utilisent une fréquence différente.

Votre bâtiment : Appartement : Nom :

Commande de télécommandes avec les accès ci-dessous :

☐ Niv -1 & -2 ☐ Niv 0 ☐ Niv +1 (Terrasse)

Signature :

Le paiement se fera par chèque lors de la remise de vos télécommandes, à l'ordre de : SDC Mail des Thuyas